

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
67170



☎ : 09 62 51 07 08

## **ARRÊTE N°11/2023**

**Portant réglementation de la circulation sur la rue du Village et la rue du Canal**

### **Le Maire de la Commune de Donnenheim**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R411-8
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie

**CONSIDERANT** la demande de la société SOBECA pour des travaux d'enfouissement du réseau électrique rue du Village et rue du Canal

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre certaines dispositions de circulation

### **ARRETE**

- Article 1 :** Pendant la période **du lundi 28 août 2023 au 29 septembre 2023**, la circulation routière au droit du chantier nécessitera :
- **pour la rue du Village** : une route barrée sauf riverains  
La circulation piétonne sera déviée sur le trottoir d'en face
  
  - **pour la rue du Canal** : la mise en place d'une circulation dite « alternée » régulée par un sens prioritaire.

Dans ces 2 zones, la vitesse sera limitée à 30 km/h.  
Les cyclistes devront mettre pied à terre.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux, aucun stationnement y compris au niveau du parking, ne sera autorisé sur l'emprise de la zone d'intervention de part et d'autre, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

**Article 3 :** La signalisation, sa mise en place et de manière générale la sécurité des intervenants et de l'intervention seront assurées pendant toute la durée du chantier par l'entreprise SOBECA.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est transmis à :

MM

- le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Brumath
- le SIS du Bas - Rhin

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Est publié sur le site internet de la mairie le 1 août 2023

Est affiché à la Mairie le 01 août 2023

Donnenheim, le 31 juillet 2023

Le Maire



Stéphan SCHISSELE